

ALSACE

Annonces Légales & Judiciaires
Des conseillers à votre écoute

> Une seule adresse mail
ALSLEGALEAL@alsace.fr

> Un seul numéro 03 89 32 79 04

> Une équipe de professionnels
à votre disposition du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

LE JOURNAL L'ALSACE est officiellement habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour le département du Haut-Rhin et l'arrondissement de Sélestat-Erstein.

Selon l'Arrêté du 18 décembre 2015 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,80 euros HT pour l'année 2016.



LE PRÉFET DU HAUT-RHIN COMMUNIQUE

Par arrêté préfectoral du 18 octobre 2016, le préfet du Haut-Rhin a enregistré la demande présentée par la société **SUNDGAU COMPOST** pour l'exploitation d'une plateforme de compostage et de transit de bois à Hirsingue.

Le texte intégral de cet arrêté peut être consulté à la préfecture du Haut-Rhin (direction des collectivités locales et des procédures publiques - bureau des enquêtes publiques et installations classées) ainsi qu'en mairie de Hirsingue pendant les heures d'ouverture des bureaux.

769380000

AVIS

Tribunal d'instance de Thann
Bureau foncier de Burnhaupt-le-Bas
Place de-Lattre-de-Tassigny - 68800 Thann
REF : THA/2016/3169

Par requête du 21 juin 2016, Maître Daniel HERTFELDER, notaire à THANN, agissant à la requête de Monsieur Bernard MUTZ a requis l'inscription au nom de ce dernier du droit de propriété des immeubles sur la circonscription foncière de BURNHAUPT-LE-BAS, cadastrés :

- section 60 n° 344/92, lieudit Kappelfeld avec une contenance de 5 a 87 terre
- section 60 n° 391/93, lieudit Kappelfeld avec une contenance de 10 ca sol
- section 60 n° 346/93, lieudit Kappelfeld avec une contenance de 14 a 39 terre
- section 60 n° 393/93, lieudit Kappelfeld avec une contenance de 28 ca sol

selon la procédure de prescription acquisitive.

Toute personne souhaitant contester le droit invoqué par Monsieur Bernard MUTZ est invitée à faire connaître ses observations au greffe du Bureau foncier de THANN dans un délai de six mois à compter de la présente publication.

769374900

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCOT DU SUNDGAU

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau

Par arrêté n° 25-2016 en date du 18 octobre 2016, le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau a prescrit une enquête publique portant sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sundgau arrêté le 30 mai 2016. Le SCoT est un document de planification stratégique à l'échelle du Pays du Sundgau qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence les politiques d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transport, de développement économique et commercial, d'environnement, de problématique énergétique et de valorisation des paysages.

L'enquête se déroulera pendant une durée de 36 jours consécutifs du 5 novembre 2016 à 9 H au 10 décembre 2016 à 12 H.

Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau, 39 avenue du 8^e-Régiment-de-Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3 - 2^e étage, 68130 Altkirch.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau, autorité compétente pour le Schéma de Cohérence Territoriale, d'approuver le Schéma de Cohérence Territoriale du Sundgau par délibération.

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. Thomas BACH-MANN (Adjoint au Directeur Général de " l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval ") en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jérôme HECKY (architecte) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier comporte le projet de SCoT du Sundgau et le recueil des avis des personnes publiques associées et consultées. Il comprend notamment :

- un Rapport de Présentation - le Projet d'Aménagement et de Développement Durables - le Document d'Orientation et d'Objectifs - les informations environnementales dont l'état initial de l'environnement, le résumé non technique et l'évaluation environnementale
- l'avis de l'autorité environnementale émis sur ces documents.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera consultable :

- sur le site internet du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau <http://www.pays-sundgau.fr/scot-sundgau.htm> - durant les jours et horaires des lieux de permanences définis dans le présent avis - aux horaires d'ouvertures habituelles des bureaux (mentionnés à titre indicatif) au siège de chacun des établissements publics de coopération intercommunale présents sur le périmètre du SCoT :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau (39 avenue du 8^e-Régiment-de-Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3 - 2^e étage, 68130 Altkirch ; du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H) ;

Communauté de Communes d'Altkirch (39 avenue du 8^e-Régiment-de-Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3 - 1^{er} étage, 68130 Altkirch ; du lundi au jeudi de 8 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30, le vendredi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H) ;

Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (2 place du Général-de-Gaulle, 68720 Illfurth ; du lundi au vendredi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H) ;

Communauté de Communes d'III et Gersbach (28 rue du Maréchal-Joffre, 68640 Waldighoffen ; du lundi au jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H, le vendredi de 8 H à 12 H et de 14 H à 16 H) ;

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace (7 rue de Bâle, 68210 Dannermarie ; le lundi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H, le mardi de 8 H 30 à 12 H et de 15 H à 17 H, le mercredi et le jeudi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H, le vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 16 H) ;

Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach (26 rue principale, 68130 Emlingen ; du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H) ;

Communauté de Communes de la Largue (1 place du marché, 68580 Seppois-le-Bas ; le lundi de 9 H à 12 H, le mardi de 14 H à 17 H, le mercredi de 9 H à 12 H, le jeudi de 14 H à 17 H, le vendredi de 9 H à 12 H) ;

Communauté de Communes du Jura Alsacien (3A route de Lucelle, 68480 Ferrette ; le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H 30, le mercredi de 8 H 30 à 12 H).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur est tenu dans ces lieux pour y consigner les observations, appréciations, suggestions et contre-propositions du public.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sous forme dématérialisée aux horaires d'ouvertures habituelles des bureaux des mairies des communes incluses dans le périmètre du SCoT du Sundgau :

ALTENACH, ALTKIRCH, ASPACH, BALLERSDORF, BALSCHWILLER, BELLEMANNY, BENDORF, BERENTZWILLER, BERNWILLER, BETTENDORF, BETTLACH, BIEDERTHAL, BISEL, BOUXWILLER, BRECHAUMONT, BRETTEN, BUETHWILLER, CARSPACH, CHAVANNES-SUR-L'ETANG, COURTAUVON, DANNEMARIE, DIFMATTEN, DURLINDORF, DURMENACH, EGLINGEN, ELBACH, EMLINGEN, ETEIMBES, FALKWILLER, FELDBACH, FERRETTE, FISLIS, FRANKEN, FRIESEN, FROENINGEN, FULLEN, GILDWILLER, GOMMERSDORF, GUEVENATTEN, HAGENBACH, HAUSGAUEN, HECKEN, HEIDWILLER, HEIMERSDORF, HEIWILLER, HINDLINGEN, HIRSINGUE, HIRTZBACH, HOCHSTATT, HUNDSBACH, ILLFURTH, ILLTAL, JETTINGEN, KIFFIS, KOESTLACH, LARGITZEN, LEVONCOURT, LIEBSDORF, LIGSDORF, LINDSDORF, LUCELLE, LUEMSCHWILLER, LUTTER, MAGNY, MANSPACH, MERTZEN, MOERNACH, MONTREUX-JEUNE, MONTREUX-VIEUX, MOOSLARGUE, MUESPACH, MUESPACH-LE-HAUT, OBERLARG, OBERMORSCHWILLER, OLTINGUE, PFETTERHOUSE, RAEDERSDORF, RETZWILLER, RIESPACH, ROMAGNY, ROPPENTZWILLER, RUEDERBACH, SAINT-BERNARD, SAINT-COSME, SAINT-ULRICH, SCHWOBEN, SEPPUIS-LE-BAS, SEPPUIS-LE-HAUT, SONDRERSDORF, SPECHBACH, STEIN-SOULTZ, STERNENBERG, STRUETH, TAGOLSHEIM, TAGSDORF, TRAUBACH-LE-BAS, TRAUBACH-LE-HAUT, UEBERSTRASS, VALDIEU-LUTRAN, VIEUX-FERRETTE, WALDIGHOFFEN, WALHEIM, WERENTZOUSE, WILLER, WINKEL, WITERSDORF, WOLFERSDORF, WOLLSCHWILLER.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau pour le SCoT du Sundgau, 39 avenue du 8^e Régiment de Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3, 68130 Altkirch ; par courrier électronique dédié : enquete-publique-scot@pays-sundgau.fr. Les observations peuvent être consignées dans les registres d'enquête tenue à disposition du public au siège de l'enquête et des communautés de communes.

ALJ01

ADJUDICATIONS DE MARCHÉS ET DE TRAVAUX



HOPITAUX CIVILS DE COLMAR

AVIS DE CONCESSION

Hôpitaux Civils de Colmar - Madame Le Directeur - 39 avenue de la Liberté - 68024 COLMAR cedex

Référence acheteur : SE.2016.078

Objet : Exploitation d'un salon de coiffure au centre pour personnes âgées

Procédure : Concession

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 30 novembre 2016, à 12 h au plus tard.

Envoi à la publication le : 18 octobre 2016

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.marches-publics.info>

769511200



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE RECTIFICATIF

Annnonce n° 26/2016

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Michel SORDI, Député-Maire, Correspondant : Evelyne OTTENWAEALTER - 26 rue James-Barbier - BP 20220 - 68704 Cernay - Tél. 03.89.75.82.76 - Télécopieur : 03.89.75.82.64 - Courriel : evelyne.ottenwaealter@ville-cernay.fr - Adresse internet : <http://www.ville-cernay.fr/>

Objet du marché : TRAVAUX DE MARQUAGE ROUTIER : SIGNALISATION HORIZONTALE - POSE ET DÉPOSE DE PANNEAUX.

CPV - Objet principal : 45233221.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Informations rectificatives :

Dans la rubrique « Date limite de réception des offres » : Au lieu de : « 31 octobre 2016 à 12 h », lire : « 2 novembre 2016 à 12 h ».

769368200

AVIS OFFICIELS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

proposé par la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de Reiningue sur l'état parcellaire et le projet de l'aménagement foncier

Les titulaires de droits réels sur les terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier de REININGUE sont informés que l'enquête publique sur l'état parcellaire et le projet de l'aménagement foncier aura lieu du **mercredi 19 octobre 2016 au vendredi 18 novembre 2016** inclus à la mairie de REININGUE. Les intéressés pourront consulter le dossier d'enquête aux heures d'ouverture de la mairie :

- les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8 h à 12 h et de 16 h à 18 h
- les vendredi de 8 h à 12 h et de 16 h à 17 h.

L'objet de l'enquête publique porte sur la poursuite ou non de la procédure d'aménagement foncier. Il sera demandé aux propriétaires de se prononcer soit sur la poursuite immédiate de l'aménagement foncier en cours car la situation parcellaire actuelle ne les satisfait pas, soit sur l'arrêt définitif et immédiat de l'aménagement foncier en cours car la situation parcellaire actuelle les satisfait.

Le dossier d'enquête comprend :

1. l'étude d'aménagement foncier : volet foncier
 2. l'étude d'aménagement foncier : volet environnemental
 3. le plan parcellaire actuel
 4. l'esquisse de projet
 5. un mémoire explicatif
 6. les seuils de tolérance fixés par la Commission départementale d'aménagement foncier
 7. l'état des propriétés
 8. l'état de section
 9. le procès-verbal de la CCAF en date du 27 octobre 2015
 10. le registre de réclamations
- Il sera déposé et consultable en mairie du **mercredi 19 octobre 2016 au vendredi 18 novembre 2016**.

Monsieur Max HOFFNER, commissaire enquêteur, sera présent à la mairie de REININGUE aux jours suivants :

- le mercredi 19 octobre 2016 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
- le jeudi 27 octobre 2016 de 16 h à 19 h,
- le lundi 7 novembre 2016 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 18 novembre 2016 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

A l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée à la mairie de REININGUE aux jours et heures d'ouverture de la Mairie et au Service de l'Environnement et de l'Agriculture du Département du Haut-Rhin (125 avenue d'Alsace à COLMAR).

Les réclamants seront informés par écrit en temps utile des décisions prises par la CCAF sur l'éventuelle poursuite de l'aménagement foncier.

A Colmar, le 19 septembre 2016
Le président Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin

764687200

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et heures définis ci-dessous :

- **Locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** : le 5 novembre 2016 de 9 H à 12 H.
- **Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth** : le 9 novembre 2016 de 9 H à 12 H.
- **Communauté de Communes d'III et Gersbach** : le 16 novembre 2016 de 16 H à 18 H.
- **Communauté de Communes de la Porte d'Alsace** : le 19 novembre 2016 de 9 H à 12 H.
- **Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach** : le 22 novembre 2016 de 16 H à 18 H.
- **Mairie de Seppois-le-Bas** : le 24 novembre 2016 de 15 H à 18 H.
- **Mairie de Ferrette** : le 26 novembre 2016 de 9 H à 12 H.
- **Locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** : le 2 décembre 2016 de 16 H à 18 H.
- **Locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** : le 10 décembre 2016 de 9 H à 12 H.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et rédigera les conclusions motivées au titre de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du rapport du commissaire enquêteur pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, dans chacune des 108 mairies du périmètre du SCoT du Sundgau, ainsi qu'aux sièges des deux futures intercommunalités issues de la fusion des Communautés de Communes actuelles qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017, à savoir à la Communauté de Communes d'Altkirch et Environs sise au Quartier Plessier, 39 avenue du 8^e-Régiment-de-Hussards 68130 Altkirch, et de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue sise au 7 rue de Bâle, 68210 Dannermarie.

Ces documents seront également consultables pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique sur le site internet du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau <http://www.pays-sundgau.fr/> ainsi qu'au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau.

Les demandes d'informations sur le déroulement de l'enquête publique ou sur le projet de SCoT du Sundgau sont à adresser par courrier à l'attention de M. Mathieu DITNER, Vice-Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau en charge du SCoT du Sundgau, 39 avenue du 8^e-Régiment-de-Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3, 68130 Altkirch ; par téléphone au 03-89-25-96-67 auprès de M. David RIGOULOUT, chargé de mission pour le SCoT du Sundgau ; par mail à l'adresse électronique scot@pays-sundgau.fr

Cet avis sera affiché au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau, au siège de la Communauté de Communes d'Altkirch, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach, au siège de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, au siège de la Communauté de Communes d'III et Gersbach, au siège de la Communauté de Communes du Jura Alsacien, au siège de la Communauté de Communes de la Largue, au siège de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace et dans les Mairies de chacune des communes incluses dans le périmètre du SCoT du Sundgau (précédemment citées dans l'article).

François EICHHOLTZER Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau

769506500

PUBLICATIONS LÉGALES

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 septembre 2016, il a été constitué une société

Dénomination sociale : MB DISTRIBUTION

Siège social : 1 rue du Raisin, 68350 Brunstatt

Forme : SARL

Capital : 10000 euros

Objet social : Importation et commercialisation de cosmétique

Gérance : Monsieur Adrien MAILLOT, 1 rue du Raisin, 68350 Brunstatt

Cogérant : Monsieur Fabio RATO BARBETTA, 10 rue des Cotonnades, 68120 Pfafstatt

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mulhouse

769532500

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal reçu par Maître ARNOULD, notaire à LE THILLOT (Vosges), 51 rue Charles-de-Gaulle en date du 7 octobre 2016, enregistré à EPINAL le 13 octobre 2016, bordereau n° 2016/1239, case n° 1, a été décidé un changement de siège à compter du 7 octobre 2016 par les associés de la **SCI PRE DU TREPEUX** société civile immobilière au capital de 457,35 euros composé d'apports en numéraire seulement, créée pour une durée de 99 ans à compter du 2 janvier 1990, identifiée au SIREN sous le n° 352 844 682 et actuellement immatriculée au RCS de EPINAL, ayant pour objet la propriété, la gestion et l'administration de biens immobiliers.

La société a pour gérants Monsieur Jean WILLM et Madame Marguerite WILLM née HUEBER, domiciliés à ILLZACH 68110, 12 rue de Kembs, à compter du 7 octobre 2016.

Ancien siège social : Pré du Trépeux, 88160 LE THILLOT.

Nouveau siège social : 12 rue de Kembs, 68110 ILLZACH.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de MULHOUSE.

Pour avis, le notaire

769570800

JUGEMENT DE FAILLITE PERSONNELLE

Tribunal de grande instance de Mulhouse
RG n° 16/00010

La chambre commerciale du tribunal de grande instance de Mulhouse a, par jugement en date du 30 septembre 2016, prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou de contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale et toute personne morale pour une durée de 5 ans, à l'encontre de **Monsieur Samuel MANYANGA**, né le 6 décembre 1954 à Kinshasa (Zaire), ayant exploité, es qualité de gérant, de l'Eurl SAPE DECO, travaux de peintures intérieures et extérieures, travaux de rénovation, pose de placoplatre, revêtement de sols et commerce de tous produits se rapportant à l'activité, 17 rue de Moselle, 68100 MULHOUSE. RCS Mulhouse 498 569 193 (07 B 615).

Le greffier

769580900

JUGEMENT DE FAILLITE PERSONNELLE

Tribunal de grande instance de Mulhouse
RG n° 16/00221

La chambre commerciale du tribunal de grande instance de Mulhouse a, par jugement en date du 30 septembre 2016, prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou de contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de **Monsieur Ali BENHACENE**, né le 24 novembre 1970 à Chechar Algérie, ayant exploité la SARL PHONE 7, vente de cartes téléphoniques, taxiphone, vente de cassettes vidéo, toutes prestations de services internet, la prestation de services y afférent, la vente de boissons non alcoolisées, la vente de fantaisie et cadeaux, la vente de matériel informatique et de téléphonie, et tous autres produits annexes et connexes, 60 rue Franklin, 68200 Mulhouse, RCS Mulhouse 494 642 903 (07 B 282).

Mulhouse
Le greffier

769583000